

Destinations

Décapant gélifié à base de solvants organiques biodégradables pour RTE, ITE, RSE, revêtements d'imperméabilisation, films minces de peinture, vernis, lasures, colles, crépis...

- Revêtement de peinture altéré (cloquage, écaillage...)
- Epaisseur trop importante d'ancien revêtement
- Mise en place d'un revêtement d'imperméabilisation : **DECAPAGE OBLIGATOIRE**

Qualités

Non dangereux et non inflammable
Sans composés chlorés, NMP, soude, acide, paraffine
Excellente adhérence même en couche épaisse

Bénéfices à l'application

Utilisation en zone peu ventilée :
cour intérieure, couloir, sous échafaudage bâché...
Temps ouvert très important pour élimination même après 24 h
Emballage à ouverture totale pour une utilisation facilitée
Sans odeur de solvant pour le confort de tous
SANS RINCAGE

Mise en œuvre

PRÊT A L'EMPLOI | NE PAS DILUER
Consistance : crémeuse gélifiée

Appliquer en couche épaisse avec une brosse végétale ou autre matériel de projection adapté (type Airless). La couleur vert clair de Lagdécapant permet de visualiser l'avancée de l'application.

Sur façades RPE et RSE : laisser agir 1 à 24 heures selon charge et nature du revêtement et conditions météorologiques.

Gratter à l'aide d'une spatule afin d'enlever tout le revêtement puis brosser au balai brosse jusqu'à élimination complète des résidus.



Protection obligatoire

EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX
Utiliser des gants de protection résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN 374. Conseillé : ANSELL 37665 (projection accidentelle) et BUTOJECT 898 (contact prolongé).

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides (verres correcteurs pour porteurs de lentilles de contact).



1, 4 et 15 l

EVITER LE GASPILLAGE : Faire une estimation préalable de la quantité nécessaire et refermer les pots non terminés afin de pouvoir réutiliser la peinture. Un bon moyen de réduire l'impact environnemental des produits le long de leur cycle de vie.

Classification COV : Non Concerné
Densité : 1,08 ± 0,02 | Point éclair : ≥ 90°C | Conforme au DTU 59.1
Hygiène et sécurité : Consulter la FDS correspondante
Conservation : 1 an en emballage d'origine non ouvert entre 5 et 25°C | **CRAINT LE GEL**

Fiche technique n° 116 devant être présente sur le chantier | Edition Décembre 2019